

Assurance Véhicule

Document d'information sur le produit d'assurance

MMA IARD Assurances mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes

RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD SA RCS Le Mans 440 048 882

GARANTIE MECANIQUE Conditions Générales n° 7 407 347

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance permet de garantir les réparations de certaines pannes mécaniques aléatoires sur votre véhicule acquis par l'intermédiaire du Club Auto.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les véhicules assurés sont :

Les véhicules à 4 roues dont le poids total autorisé en charge est inférieur à 3,5 tonnes de moins de 36 mois à compter de sa 1^{ère} mise en circulation, vendus et immatriculés en France métropolitaine.

Garantie réparation : les garanties couvrent en cas de dysfonctionnement aléatoire :

- ✓ La réparation ou le remplacement des pièces essentielles de motricité (pièces et main-d'œuvre)
- ✓ La réparation ou le remplacement des organes électriques (pièces et main-d'œuvre)
- ✓ La réparation ou le remplacement des pièces principales électriques ou électroniques des systèmes de freinage, de refroidissement, de suspension et de transmission (pièces et main-d'œuvre).

Prise en charge limitée à la valeur économique du véhicule telle que définie par l'expert.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les véhicules de plus de 36 mois à la souscription,
- ✗ Les véhicules électriques,
- ✗ Les véhicules acquis par les professionnels de l'automobile,
- ✗ Les véhicules de location,
- ✗ Les véhicules à usage de transport de personnes ou de marchandises.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Les opérations d'entretien normal, de réglages et de mises au point du véhicule,
- ! La carrosserie, les pièces d'usure, les liquides, certains éléments de confort et gaz consommables du véhicule,
- ! Les conséquences d'une circulation sur pistes ou circuits, ou d'un défaut d'entretien,
- ! Les dommages causés par un élément extérieur
- ! Les modifications non conformes ou non d'usine du véhicule,
- ! Les défaillances d'un organe ou d'une pièce non couvert par le contrat,
- ! Les dommages occasionnés par une pièce non garantie,
- ! Les dommages relevant d'un régime légal de responsabilité de droit commun.
- ! Les réparations n'ayant pas fait l'objet de notre accord préalable.

Principales restrictions :

- ! Un coefficient de vétusté sera appliqué en fonction du kilométrage du véhicule,
- ! Une somme peut rester à la charge de l'assuré (franchise).



Où suis-je couvert(e)?

Pour tous les sinistres survenus en France métropolitaine dans les pays de l'Union Européenne.



Quelles sont mes obligations?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non garantie, l'assuré doit :

- **A la souscription du contrat :** Répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés.
- **En cours de contrat :** Nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations qui sont posées et fournir les justificatifs demandés. Respecter précisément les opérations d'entretien préconisées par le constructeur et être en mesure d'en justifier. Payer la prime sous peine de résiliation pour non-paiement.
- **En cas de sinistre :** Déclarer le sinistre dès que vous en avez connaissance en s'adressant au plateau de gestion de Covea Affinity.



Quand et comment effectuer les paiements?

La prime d'assurance est payable en une seule fois par l'assuré par chèque bancaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin?

La garantie prend effet au terme de la garantie constructeur pour la durée choisie lors de l'adhésion.



Comment puis-je résilier le contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas et délais prévus par la réglementation et par les conditions générales. Sauf cas particulier, votre demande de résiliation doit nous être adressée par recommandé.

MMA IARD Assurances Mutuelles

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126 - MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9- Entreprises régies par le code des assurances